



DEPARTEMENT
de la
HAUTE-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance ordinaire du 06 novembre 2025



REF : 2025 / 070

Nombre effectif et légal
des Membres du Conseil
Municipal : 23

Nombre des Membres en
exercice : 23

Nombre des Membres
présents à la séance : 17

Nombre des votants
(Présents + pouvoirs) : 22

L'an deux mil vingt-cinq, le 06 du mois de novembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la ville de JOINVILLE, assemblé en son lieu ordinaire - salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de M. Bertrand OLLIVIER, Maire, pour la tenue de la session ordinaire, en suite de la convocation faite par M. le Maire de ladite ville le 29 octobre 2025.

Présents : M. OLLIVIER - Mme JEAN DIT PANNEL - M. LAMBERT - Mme DI TULLIO - M. TAILLANDIER - M. NIVELAIS - M. BOZETTI - M. ROZE - M. MULLER - Mme FION - Mme ROBERT - Mme MARQUELET - Mme BRINGAND - M. LEGENDRE - Mme BLOT - Mme PRATBERNON - M. MATTERA.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

Absents excusés :

Mme HERAULT

Mme HUMBLOT avait donné pouvoir à M. BOZETTI

Mme CHOMPRET avait donné pouvoir à M. ROZE

M. MARIE avait donné pouvoir à Mme FION

Mme NEVEU avait donné pouvoir à Mme PRATBERNON

Mme PATIN avait donné pouvoir à M. MATTERA

Absents : /

Madame JEAN DIT PANNEL et Monsieur MATTERA ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaires de séance qu'ils ont acceptées.

**OBJET : MISE EN PLACE DE PROJETS D'ANIMATIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE
SUITE AUX SUBVENTIONS OBTENUES**

Monsieur Michel LAMBERT explique que l'Etat a accordé tardivement trois subventions pour la Ville pour des animations à mener en faveur de la jeunesse dans le cadre de la prévention de la délinquance :

- 3 200 € pour le stage 1 max de sport (stage sportif réservé aux adolescents, organisé par le service jeunesse et le dispositif de réussite éducative),
- 4 800 € au titre du stage voile organisé par le service jeunesse de la ville,
- 4 800 € accordés pour le public de la réussite éducative au titre du projet « Bien dans mon quartier », permettant de mener différents ateliers, les stages modeling etc.).

Aussi, afin de permettre au dispositif de réussite éducative, et au service jeunesse, de mener ces projets, différents achats de prestations et fournitures sont prévus pour le montant prévisionnel de 4 800 € et 3 200 € correspondant au montant des subventions, dans les tableaux joints.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- ② **D'approuver** la mise en place de ces projets,
- ② **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document concernant ces projets (achats, devis etc.).

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire de JOINVILLE, Bertrand OLLIVIER

